

La Roche-sur-Yon, le mercredi 3 avril 2019

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2019

COMPTE RENDU

1 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE NESMY : TRAVAUX DE LA SALLE DE SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Nesmy un fonds de concours de 50 000,00 € au titre de son enveloppe de base, pour les travaux de la salle de sports.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LANDERONDE : RENOVATION DE LA SALLE ANDRE-ASTOUL

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Landeronde un fonds de concours de 78 000,00 € au titre de l'enveloppe de base pour la rénovation de la salle André-Astoul.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-FLORENT-DES-BOIS : TRAVAUX DE REVALORISATION DU PATRIMOINE DANS LA VALLEE DU MARILLET.

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

La commune de Rives-de-l'Yon sollicite, au titre de l'enveloppes de fonds de concours complémentaire, une participation de La Roche-sur-Yon Agglomération d'un montant de 3276€.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-FLORENT-DES-BOIS : AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE F.DOLTO.

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours au titre de l'enveloppe complémentaire dédiée à des projets mutualisés entre communes.

Il est proposé d'attribuer à la commune de Rives-de-l'Yon, pour les communes déléguées de Saint-Florent-des-Bois et de Chaillé-sous-les-Ormeaux, un fonds de concours d'un montant de 178 560,00 €, destiné à financer l'agrandissement du restaurant scolaire de l'école F.Dolto à Saint-Florent-des-Bois.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SOUSCRIPTION DE DIFFÉRENTS CONTRATS D'ASSURANCES, CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES.

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Les contrats d'assurances souscrits par La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon, la Ville de La Chaize-le-Vicomte, La Ville de Mouilleron-le-Captif et le CCAS de Mouilleron-le-Captif envisagent de constituer un groupement de commandes en désignant La Roche-sur-Yon Agglomération comme coordonnateur de cette procédure.

Le conseil est appelé à accepter la constitution de ce groupement et à autoriser la signature de la convention constitutive.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURES D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au conseil d'approuver la signature de différents avenants :

- Accueil du public, gestion des flux et entretien dans les déchèteries - avenant n° 1 au marché conclu avec VEOLIA-GRANDJOUAN (ajout d'un nouveau prix au bordereau des prix et prestation de gardiennage)
- Acquisition de produits d'hygiène et d'entretien - Avenants n° 3 aux lots 1 et 2
- Réalisation et distribution du magazine mutualisé de la Ville de La Roche-sur-Yon et de La Roche-sur-Yon Agglomération - Avenants n° 1 aux lots n° 1 et 2
- Construction d'un multi-accueil de 72 places à La Roche-sur-Yon : lots 1, 3, 6, 9, 10, 11 et 13

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Conformément à l'organigramme mutualisé adopté par la collectivité, 4 pôles ont été créés regroupant les différents services administratifs : Les Pôles Services à la Population, Gestion Ressources, Développement Aménagement Planification et Equipements et Espaces Publics. Néanmoins, seulement trois poste de directeur général adjoint (DGA) avaient été créés au tableau des effectifs de la collectivité. Il est donc proposé la création d'un quatrième poste de DGA.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON, LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES ET LOISIRS (COSEL)

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La présentation de cette convention fait suite à l'élection d'un nouveau conseil d'administration au COSEL.

Elle a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de l'association et de formaliser les moyens humains, matériels et financiers octroyés conjointement par la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS - ADHESION A UNE CONVENTION DE PARTICIPATION MISE EN PLACE PAR LE CDG85

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Au terme d'une procédure pilotée par le Centre de gestion de la Vendée (CDG85), la collectivité a fait le choix en 2013 d'adhérer pour ses agents au contrat de prévoyance proposé par la SMACL Santé, désormais appelée Territoria Mutuelle.

Le marché avec cette mutuelle arrivant à échéance le 31 décembre prochain, il est proposé que La Roche-sur-Yon Agglomération se joigne à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le CDG85 souhaite engager en vue d'un renouvellement du marché.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT - AVENANT A LA CONVENTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES DEPLOIEMENTS FTTH

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé de conclure un avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiement FttH (fibre jusqu'à l'abonné) du 3 octobre 2014 entre La Roche-sur-Yon Agglomération, ORANGE, l'Etat, la Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée afin de contractualiser l'engagement de l'opérateur ORANGE d'accélérer le déploiement du réseau.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS NATIONAL DES MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » créé en 1985 connaît une croissance importante sur l'ensemble du territoire national : aujourd'hui ce sont plus de 6000 candidats qui s'inscrivent chaque année dans plus de 90 métiers. Il s'adresse aux jeunes âgés de moins de 21 ans, en formation initiale (CAP, BEP et Bac Pro) provenant d'établissements publics ou privés, sous statut scolaire ou sous contrat d'apprentissage. Il est organisé par la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France sous l'égide du Ministère du Travail et de la Formation professionnelle et du Dialogue Social, et du Secrétariat d'état chargé du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation et de l'Économie Sociale.

La Roche-sur-Yon Agglomération s'est positionnée pour accueillir la finale nationale du Concours des meilleurs apprentis de France 2019. Une subvention de 90 000€ sera versée pour cet événement. L'événement se déroulera au parc des expositions du 28 au 30 juin 2019. Elle cible à travers cette opération des retombées fortes en termes de notoriété auprès des acteurs de l'artisanat, ainsi que des jeunes qui ambitionnent l'excellence dans leur spécialité.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 DSP - GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS DES OUDAIRIES ET DE LA SALLE DES FETES DU BOURG-SOUS-LA-ROCHE CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La Roche-sur-Yon Agglomération a modifié ses statuts pour intégrer le Parc des Expositions des Oudairies et tous les équipements économiques complémentaires nécessaires au développement de l'activité économique et événementielle. Cependant l'exploitation de la Halle A et de la salle du Bourg relèvent d'activités spécifiques dédiées aux clubs sportifs et associations de la commune de la Roche sur-Yon.

Il convient donc de prévoir entre la ville et l'agglomération de la Roche-sur-Yon pour la période couvrant la délégation de service public une convention visant à refacturer les dépenses inhérentes aux activités propres de la commune.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INFORMATIQUE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le conseil est appelé à délibérer pour approuver la constitution d'un groupement de commandes et l'autorisation de signature du marché relative à la maintenance et au renouvellement des équipements et licences de sécurité informatique, pour l'infrastructure informatique mutualisée entre la Ville de la Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 AFFECTATION DES PRELEVEMENTS SRU SUBVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF POUR LA MOBILISATION DE FONCIER EN FAVEUR DE LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au conseil d'affecter une subvention de 42 157 €, correspondant aux montants issus des prélèvements, au profit de la commune de Mouilleron-le-Captif pour la réalisation d'un programme de 4 logements locatifs sociaux.

La Commune de Mouilleron-le-Captif a préalablement cédé à titre gracieux à Vendée Habitat deux lots situés à proximité du giratoire d'accès à la ZAC La Grimoire pour permettre la réalisation de ce programme.

QUESTION ADOPTÉE PAR

39 voix POUR

1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier

3 ABSTENTION(S) : Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard, Monsieur Guy Batiot

15 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 931 220,00 EUROS SOUSCRIT PAR ORYON AUPRES DU CREDIT MUTUEL OCEAN POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SITES ZAC DE LA MARRONNIERE A LA ROCHE-SUR-YON.

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 931 220,00 €, soit 279 366,00 € souscrit par ORYON auprès du Crédit Mutuel Océan, pour la construction de 6 logements situés ZAC de la Marronnière à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 1 190 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR IMMOBILIERE PODELIHA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS SITES LE LUNEAU A DOMPIERRE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 1 190 000,00 €, soit 357 000,00 €, souscrit par Immobilière Podéliha auprès de la C.D.C. pour la construction de 12 logements situés Le Luneau à Dompierre-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 CONVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 ENTRE L'ETAT ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION POUR LE FONCTIONNEMENT DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au conseil d'approuver les termes des conventions annuelles permettant la paiement de la participation de l'Etat à la gestion des trois aires d'accueil de l'Agglomération pour un montant prévisionnel 2019 de 52 574.32 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS - CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AU DISPOSITIF D'INTERVENTION DE LA SOCIETE PROCIVIS ANJOU VENDEE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La société PROCIVIS ANJOU VENDEE en tant que société relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire a souhaité soutenir les propriétaires occupants aux ressources modestes bénéficiaires des subventions de l'Anah et de l'Agglomération. Ce soutien s'articulerait autour de deux types d'interventions : un dispositif d'avance des subventions et un dispositif de financement du reste à charge, via un prêt sans intérêt. Ces deux dispositifs permettront de compléter l'accompagnement aujourd'hui réalisé par le Guichet unique de l'habitat, qui prend en charge l'accompagnement technique social et administratif des propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation. Il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention à intervenir.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE D'AUBIGNY-LES CLOUZEUX

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

Afin de répondre aux objectifs de ce plan d'actions en faveur des modes doux, l'Agglomération a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

Dans ce cadre, la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de l'Agglomération pour les projets d'aménagement suivants :

- Cheminement doux rue de Boulogne,
- Cheminement doux rue de la Belle Etoile.

Il est proposé d'attribuer à la commune d'Aubigny – Les Clouzeaux un fonds de concours d'un montant de 28 617 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION : FIXATION DES TARIFS ET ASSUJETTISSEMENT DE L'ACTIVITE A LA TVA

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière de transports scolaires depuis le 1er janvier 2010, date de la création de la communauté d'agglomération, sur le périmètre de son ressort territorial au sens désormais de la loi NOTRe.

Ainsi, 35 établissements scolaires sont desservis quotidiennement et environ 2 400 enfants utilisent ce service, et à ce titre s'acquittent d'un titre de transport onéreux.

Il est proposé au Conseil d'adopter la nouvelle tarification du transport scolaire sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération et d'assujettir l'activité de transport scolaire à la TVA à compter du 1er septembre 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 PROMOTION DES DÉPLACEMENTS DOUX DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, DE VELOS FAMILIAUX OU VELOS CARGOS ET DE VELOS ADAPTES AUX PERSONNES EN SITUATION DE DEFICIENCES

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Au regard des dossiers déposés en 2018 et afin de renforcer l'efficacité du dispositif, il est proposé de le modifier pour apporter un soutien supplémentaire pour les salariés du territoire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 TARIFS DES REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS : MODIFICATION TARIFAIRE DE SERVICE SPECIFIQUE DE COLLECTE DES PAPIERS DES PROFESSIONNELS

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé de reprendre les tarifs du service spécifique de collecte des papiers des professionnels pour faire supporter à ces producteurs le coût réel du service.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE GRAND LIEU - MODIFICATION STATUTAIRE - AVIS DE L'AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le conseil syndical du Syndicat Mixte du bassin versant de Grand Lieu a adopté en séance plénière du 4 décembre 2018 des modifications au niveau des statuts validés par arrêtés inter préfectoraux du 31 mai 2006 et du 29 mars 2018.

Les modifications proposées concernent les annexes des statuts du syndicat en lien avec les clés de répartition pour la contribution des collectivités membres du syndicat et sa gouvernance.

Au niveau des critères de répartition pour le calcul des participations financières des collectivités membres, il y a plusieurs modifications de rédaction ou de contenu des critères dont le potentiel fiscal qui n'est plus retenu dans le calcul des contributions des collectivités.

Ceci a pour conséquence une augmentation de la participation financière de l'agglomération de 14,27% entre 2018 et 2022, qui sera lissée sur 3 ans entre 2020 et 2022

Le nombre des délégués siégeant au conseil syndical n'évolue pas et reste à 39, mais du fait des changements proposés des clefs de répartition, La Roche-sur-Yon Agglomération voit diminuer son nombre de représentants qui passe de 2 titulaires à 1 titulaire.

Sont élus comme représentants de la collectivité: Monsieur Bernard Grelaud titulaire et Monsieur Philippe Gaborieau suppléant.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE SMAC - VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD) ET DU FORFAIT DEFINITIF POUR LA REMUNERATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé la construction d'une nouvelle salle de musiques actuelles (SMAC). La maîtrise d'œuvre a été confié à l'équipe Chloé Bodard de Bordeaux. La présente délibération a pour objet de valider l'APD présenté par la maîtrise d'œuvre et de fixer définitivement le montant de ses honoraires.

Il est également proposé d'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 MAISON DES LIBELLULES ET MOULIN DE RAMBOURG - TARIFICATION ENTREES, ANIMATIONS ET PRODUITS BOUTIQUE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La Roche sur Yon Agglomération a mis fin à la délégation de service public qui la liait à la Société Publique Locale (SPL) Pays de la Loire Environnement et Biodiversité par délibération du 31 janvier 2019 pour la gestion de la Maison des Libellules et du Moulin de Rambourg.

Ces équipements sont désormais rattachés à l'agglomération depuis le 1er mars 2019 et exige l'approbation des tarifs 2019 afin de fixer le prix d'entrée des visites ainsi que les prix boutiques.

Il est proposé :

- De fixer les tarifs d'entrée à la Maison et compléter l'offre existante avec de nouveaux produits pour les vendre à l'accueil de la Maison des Libellules,
- D'autoriser la Maison des Libellules et le Moulin de Rambourg à vendre des livres au tarif mentionné sur la quatrième de couverture.
- D'autoriser la mise à disposition de produits boutique pour l'usage propre de la MDL au titre des Relations Publiques (sollicitation pour des lots...).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des décisions prises entre le 23 janvier et le 19 mars 2019 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ